

haddon à l'officier (רביא) Nabu-šum-iškun de mettre Aḥiqar à mort et va jusqu'au point où Nabu-šum-iškun, ayant tué son eunuque à la place d'Aḥiqar, fait rapport au roi sur l'exécution de ses ordres. La suite manque, ainsi que, entre les deux passages, le récit de la trahison de Nadin.

Sachau arrive par des considérations judicieuses à placer la composition du livre araméen vers l'an 500 av. J.-C. Nos papyrus eux-mêmes, en effet, ne sont pas postérieurs à la fin du v^e siècle. Le caractère effacé des rois assyriens, tels qu'ils y sont mis en scène, nous oblige à ramener la date de la composition assez longtemps après la chute de l'empire assyrien. D'autre part il a fallu un certain laps de temps avant que le livre ait pu parvenir à la communauté d'Éléphantine, au sein de laquelle il est supposé n'avoir pas vu le jour.

Il n'y a plus dans ces conditions aucune raison de suspecter le bien-fondé de la remarque de Clément d'Alexandrie (*Strom.* i. 15, 69) rapportant que les proverbes d'Akikaros se trouvaient insérés parmi les œuvres de Démocrite. La forme que Clément d'Alexandrie donne à cette information est également remarquable : Démocrite aurait repris dans ses propres œuvres une traduction de la stèle d'Akikaros et se serait ainsi approprié les sentences morales des Babyloniens. La tradition nous renvoie donc encore une fois, pour l'origine de l'œuvre que nous a laissée la communauté judéo-araméenne d'Éléphantine, à des milieux soumis à l'influence babylonienne. A propos de la parole de Clément d'Alexandrie, on doit se rappeler d'ailleurs que dans le catalogue des écrits de Théophraste (*Diog. Laert.* v. 50) se trouve un livre intitulé 'Ακίκαρος. Strabon (*xvi.* 2, 38 s.), exposant que les anciens législateurs aimaient à présenter leurs lois comme d'origine divine, cite entre autres l'exemple 'd'Achaikaros auprès des Bosphoriens': *παρὰ δὲ τοῖς Βοσπορηνοῖς Ἀχαίκαρος*; où Fränkel a corrigé très justement les *Βοσπορηνοί* en *Βορσιππηνοί*.¹ Achaikaros est connu ici encore comme un Babylonien. Ces témoignages attestent en même temps, sans qu'il faille recourir à l'usage qui en fut fait plus tard dans la biographie d'Ésope, que de bonne heure l'histoire d'Aḥiqar fut répandue dans le monde grec. Une version grecque en fut probablement divulguée déjà pendant le temps même où nos Judéo-Araméens la lisaient à Éléphantine.²

Notre texte araméen nous amène sans aucun doute à une date assez rapprochée de l'origine même de la composition, bien que divers éléments puissent en avoir été fournis par une tradition populaire plus ancienne. Le nom même d'Aḥiqar (Aḥiaqar) est un nom vieux baby-

¹ Voir Meyer, *Der Papyrusfund von Elephantine*, 1912, p. 125.

² Meyer, l. c., p. 124 s.

être y avait-il deux ou trois de ces portes disposées en enfilade. Si nous comprenons bien le passage II. 10 s., *les battants des portes*, naturellement en bois,¹ devaient avoir eux aussi de grandes dimensions. Les destructeurs les auraient dressés contre '*la toiture en poutres de cèdre*', pour incendier le tout plus aisément. Le fait encore une fois de la mention spéciale de cette '*toiture*' (מטלל) incendiée, après celle des colonnes et des portes détruites, ne permet pas de songer au toit ou au plafond entrant comme un détail dans l'ensemble de l'édifice auquel appartenaient les colonnes; cette toiture devait être elle aussi un élément distinct, remplissant un rôle à part dans l'aménagement architectural du temple. On songera à une *galerie couverte*, disposée à l'intérieur, le long du mur d'enceinte, entre les portes, et contenant les magasins où étaient déposés les ornements ou les ustensiles sacrés nécessaires à la célébration du culte. Le feu fut mis aux battants des portes dressés contre la toiture des galeries, de manière que tout fut consumé, sauf les objets précieux que les pillards s'approprièrent. L'autel, sur lequel s'offraient des holocaustes, devait être établi en plein air. Le point de savoir si, outre l'autel, un *naos* s'élevait dans l'enceinte sacrée, est douteux. Mais la présence des colonnes est de nature à faire pencher pour l'affirmative.

* * *

Le culte célébré par les Judéo-Araméens à Éléphantine, déjà, au plus tard, dès le troisième quart du VI^e siècle av. J.-C., a soulevé, dès les premiers jours où l'on eut connaissance de ce fait intéressant, un problème très compliqué touchant la situation de ces adorateurs de Jahô au point de vue des institutions de l'Ancien Testament. Les parties sacerdotales du Pentateuque supposent, d'une manière générale, que les sacrifices ne peuvent s'offrir, par l'entremise des prêtres, que sur l'autel du tabernacle. Les lois d'Ex. xxiii. 14-19, xxxiv. 24, supposent pareillement qu'il n'y a qu'une seule maison de Jahvé. La loi de Lévi. xvii. 1 ss. dispose en termes formels qu'il n'y aura plus désormais qu'un seul autel sur lequel tous les sacrifices et toutes les immolations quelconques devront se faire. Le Deutéronome, supposant cette même institution, proclame que le lieu du culte, dans le pays de Canaan, sera fixé à demeure perpétuelle en un endroit déterminé, choisi par Jahvé, auquel on devra venir, pour la célébration des sacrifices, de tous les points du territoire. Comment faudra-t-il apprécier, à la lumière de ces lois fondamentales, la pratique suivie à Éléphantine ?

¹ Bien que nous ne trouvions pas cela dans le texte.

simplement en présence d'une donnée fournie par l'exégèse du chap. iii de l'Exode. Ici le tétragrammaton est expliqué comme un imparfait du v. היה. A la 1^{re} personne le nom divin est יהוה (Ex. iii. 14 ; comp. Osée i. 9), c'est le *'Aia* de Théodoret ; à la 3^e il est יהוה (ibid. 15), qui doit donc être prononcé avec la terminaison *èh*, c'est le *Javè* de Théodoret. Du moment qu'on rejette l'explication du nom comme 3^e personne de l'imparfait, il n'y a plus aucune raison positive de lui supposer la terminaison *èh*.

La conscience du peuple hébreu touchant la signification du nom est très clairement exprimée dans le récit de l'Exode, où le tétragrammaton est proposé comme une forme du v. היה, à prononcer *Jahvèh*, avec voyelle finale longue. Il est vrai que la 3^e personne de l'imparfait *gal*, répondant à יהוה comme 1^{re} personne, devrait être יהוה. Mais pour signifier Dieu comme celui *qui est*, il n'y avait pas eu à créer de toutes pièces un nom nouveau. Il faut ici tenir compte de l'influence de la forme *Jahou*, *Jahw*, dont *Jahvèh* est un développement artificiel. C'est par une modification, une adaptation du nom *Jahou* préexistant, qu'une forme nouvelle fut forgée en vue de faire exprimer au nom divin l'idée d'*être*. La forme *Jahvèh* n'est pas le résultat d'une conjugaison régulière ou naturelle du v. היה, elle est le résultat d'une transformation de *Jahou* sur le modèle de *Jihjèh* ; ainsi s'explique-t-on la présence de la voyelle *a* dans la préformante, et du *v* (*w*) à la place du *j* radical. Grâce à l'affinité des lettres *v* (*w*) et *j* et à la fréquence des préformantes en *a* à l'imparfait, le sens linguistique des Hébreux leur permettait de reconnaître et d'admettre *Jahvèh* comme l'équivalent, quant à la signification, de *Jihjèh* ; tout comme ils étaient censés aptes à reconnaître un rapport entre le nom *Havvah* et l'idée de *vie* (Gen. iii. 20).

On a contesté qu'au ch. iii de l'Exode le tétragrammaton soit présenté comme se rattachant au v. היה.¹ Cela nous paraît indéniable. La question de Moïse, v. 13, touchant le nom sous lequel il aura à désigner 'le Dieu des pères' auprès des enfants d'Israël, implique que jusqu'à ce moment ce Dieu n'était pas censé porter le même nom parmi toutes les tribus. La question de Moïse n'est pas repoussée. Dieu y répond. Mais avant d'indiquer le nom sous lequel il veut désormais être connu, il pose le principe suivant lequel le sens et la portée de ce nom devront être entendus : 'Je suis *que je suis* !' Son nom sera donc à la rigueur simplement : *je suis* יהוה. Aussi le discours continue-t-il : 'Voici ce que tu diras aux enfants d'Israël : *Ehjèh* (= je suis) m'a envoyé à vous'. C'est là la forme du nom au point de vue de Dieu parlant de lui-même. Au point de vue des hommes

¹ *Grimme*, loc. cit., et d'autres.

jouissaient, quoique de la part d'un grand nombre de membres, que d'un culte individuel et privé. Le temple ne leur était dédié à aucun titre, ils n'avaient ni prêtres ni autels.

Un nouveau problème s'offre à présent à notre examen. D'où venaient ces dieux que beaucoup de membres de la communauté judéo-araméenne associaient dans leurs hommages religieux à Jahô? D'où ces cercles de serviteurs fidèles, parmi lesquels les dieux en question demeuraient l'objet d'un culte privé, étaient-ils originaires?

Ce qui frappe tout d'abord l'attention, c'est qu'on ne trouve dans les papyrus d'Éléphantine aucune mention des Baals ou des Aštarôth, de ces divinités qui nous sont présentées dans les documents bibliques comme objets des cultes superstitieux et polythéistes auxquels les Israélites infidèles, avant l'exil, se laissaient entraîner. Il est au moins très douteux que les reproches adressés par Jérémie (xliv) aux Juifs qui habitent en Égypte, et en particulier dans la Haute-Égypte, visent d'une manière spéciale et directe la communauté judéo-araméenne établie comme colonie militaire sur l'extrême limite méridionale du royaume, à Syène-Éléphantine. Les faux dieux dont le prophète condamne le culte, et qui étaient en réalité de ceux qu'Israël avait servis déjà autrefois,¹ sont inconnus à Éléphantine, du moins au cours du v^e siècle. D'encens offert à la 'Reine du ciel' les papyrus ne savent rien. A Jahô seul on offrait l'encens et les oblations dans son temple.

D'autre part, les dieux qu'un grand nombre parmi les gens d'Éléphantine honoraient à côté de Jahô sont également inconnus dans l'Ancien Testament comme ayant jamais été l'objet d'un culte quelconque, légitime ou non, en Israël.

D'une déesse parèdre de Jahvé, comme 'Anath-Jahô, que les Israélites auraient jamais honorée, les récits historiques de la Bible et les discours ou les invectives les plus sévères des prophètes ne nous apprennent rien. On a proposé d'identifier la 'Reine du ciel', dont parle Jérémie aux endroits cités tout à l'heure, avec 'Anath ou 'Anath-Jahô. Mais pourquoi, si la 'Reine du ciel' avait été servie sous le nom d' 'Anath-Jahô, Jérémie et le peuple qui lui répond se seraient-ils si soigneusement abstenus de la désigner sous ce nom? Qu'il y ait eu, aux premiers siècles de l'histoire des Hébreux, un juge du nom de 'Anath, qu'il y ait eu en Judée un bourg appelé Béthanie, ce sont là des faits dont il est impossible de voir le rapport avec le culte d' 'Anath-Jahô à Éléphantine.

Aucun nom divin, parmi ceux que vénéra jamais l'Israël ancien, ne présente, au point de vue de sa formation, une analogie avec ceux de

¹ Jér. vii. 17-18; xliv. 17 ss.

